
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 357 DU 25 JUILLET 2018

portant transfert des patrimoines des ex-Police nationale et ex- Gendarmerie nationale à la Police républicaine.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 juillet 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Les patrimoines mobiliers et immobiliers de l'ex- Police nationale et de l'ex-Gendarmerie nationale sont transférés à la Police républicaine.

Ils font l'objet, en cas de besoin, de toutes formalités administratives nécessaires aux fins du transfert.

Article 2

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Intérieur et de la

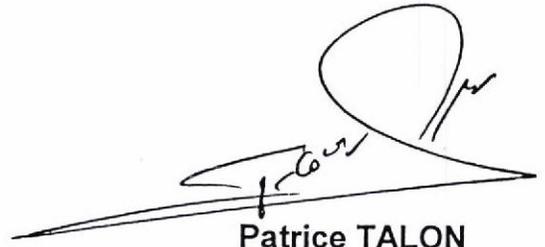
Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre délégué auprès du Président de la République,
chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MISP 2 - MEF 2 - MDN 2 - AUTRES MINISTERES 19 - SGG 4 - JORB 1.